

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 52 (1911), p. 1-4

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52_1_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52_1_0)

© Société de statistique de Paris, 1911, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1911

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1910

Sommaire. — Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 1910. — Élection de trois membres titulaires. — Présentation de deux membres titulaires. — Nécrologie. — Correspondance : M. le Secrétaire général. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication de M. Yves Guyot sur les capitaux et l'industrie française. Discussion : MM. Alfred Neymarck, Bernard, Barriol. — Proclamation des résultats du scrutin pour le renouvellement partiel du bureau et du conseil pour 1911.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. VASSILLIÈRE, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

M. le PRÉSIDENT déclare ouvert le scrutin pour le renouvellement partiel du bureau et du Conseil ; les bulletins adressés par les membres qui, conformément au règlement, ont usé de la faculté de voter par correspondance, sont déposés dans l'urne.

Il est procédé à l'élection des candidats présentés au cours de la dernière séance : sont élus à l'unanimité comme *membres titulaires* : MM. DE GOY, HOLLANDE et GUEFFROY.

Sont présentés comme *membres titulaires* :

MM. Jacques TARDIEU, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur de la Prévoyance, 122, rue de La Boétie (VIII^e), par MM. Paul Mayen et d'Ayguarande ;

RONCHAUD, chef des travaux à la Statistique générale de la France, 97, quai d'Orsay (VII^e), par MM. Lucien March et Michel Huber.

M. le PRÉSIDENT fait part à la Société du décès de notre éminent collègue M. Magnin, auquel sera consacré une notice nécrologique que M. Alfred Neymarck veut bien se charger de rédiger.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la correspondance ; il annonce que la Société a reçu une lettre de la Préfecture de la Seine, relative à la subvention de 350 francs qui lui a été allouée par le Conseil général de la Seine pour l'année 1910. Il signale également une lettre de M. Lucien Le Foyer, membre de la Société, secrétaire général de la société *La Paix par le Droit*, qui serait heureux de recevoir de nos collègues des articles de statistique et de démographie relatifs à la guerre et à la paix.

M. Barriol présente les ouvrages parvenus depuis la dernière réunion, parmi lesquels deux volumes relatifs aux résultats du recensement de 1906 ; l'*Annuaire Sta-*

tistique de la ville de Paris, un numéro de la *Revue du mois* contenant un article de notre ancien président M. Lucien March, intitulé : *Infertilité et puériculture*, une brochure exposant le but de la Société d'encouragement au devoir social, dont notre collègue, M. René Poussin, est le secrétaire général.

Cette Société vient d'être fondée. Elle a pour objet de propager l'idée de l'obligation du devoir social, d'étudier les questions sociales dans leurs rapports avec le devoir social, de mettre en lumière et d'encourager les œuvres sociales qui lui paraîtront les plus méritantes, et d'être ainsi pour tous les adhérents une école pratique de devoir social.

« Faire son devoir social, dit M. René Poussin, c'est aider, même sans avantages pour soi-même, quiconque fait un méritoire effort pour améliorer sa condition. C'est limiter le bénéfice que nous pourrions retirer de l'autorité qui nous est déléguée, de notre richesse, de notre savoir, de manière à nous montrer justes et humains envers ceux qui obéissent, qui travaillent ou qui souffrent. Le devoir social, c'est un devoir de classe. C'est l'honnêteté du riche. C'est une discipline dans le commandement ou dans la jouissance. C'est une servitude qui frappe, au profit des moins pourvus, l'autorité, la fortune, l'intelligence, le talent. Le devoir social, c'est la rançon du succès. C'est la contre-partie morale de l'inégalité des conditions. »

La Société se propose d'honorer le devoir social en donnant à ses adhérents, par son Bulletin, ses tracts, ses conférences, le moyen ou l'occasion d'inspirer des œuvres similaires, des actions identiques aux leurs, d'enseigner en quelque sorte le devoir social. Elle mettra au concours des questions se rattachant à son objet. Elle accueillera des monographies d'œuvres. Elle n'a aucun caractère politique ou confessionnel. Notre collègue, M. René Poussin (47, avenue de Saint-Mandé, à Paris), est à la disposition des personnes qui voudraient se renseigner sur la Société. Nous recommandons bien volontiers à tous nos collègues cette belle œuvre et nous lui souhaitons bon succès.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de M. Yves Guyot sur *les capitaux et l'industrie française*.

M. Yves Guyot a voulu rechercher, en dehors de toute polémique, s'il est exact de dire que les capitaux fassent défaut à l'industrie française. Il s'est efforcé de chiffrer les capitaux employés dans nos grandes industries et a examiné la manière dont elles les ont obtenus.

S'occupant d'abord des industries métallurgiques, il constate que les entreprises de cette nature ont en général de fortes réserves, qui pour certaines sont même supérieures au capital, de sorte qu'elles se suffisent le plus souvent à elles-mêmes ; mais lorsqu'elles ont besoin d'émettre des obligations, elles trouvent, pour les offrir au public, qui les prend volontiers, l'intermédiaire des sociétés de crédit. Ce n'est pas à elles que les capitaux font défaut.

M. Yves Guyot passe ensuite à l'industrie minière. Contrairement au préjugé populaire, une concession de mines ne donne à celui qui l'obtient que le droit d'y engloutir des capitaux à ses risques et périls. Les partisans de la confiscation partielle ou totale, de la nationalisation plus ou moins hypocrite des mines, comparent aux bénéfices réalisés par celles-ci leur capital initial, qui, en effet, est insignifiant ; mais les actionnaires d'Aniche, par exemple, se sont contentés pendant soixante-treize ans de dividendes très faibles et, quand les bénéfices sont venus, au lieu de se les partager, ils en ont consacré la plus grande partie à développer la mine. Presque toutes les compagnies houillères ont agi de même, et les immobilisations qu'elles ont ainsi réalisées peuvent être évaluées à 40 francs environ par tonne de houille extraite, ce qui donnerait environ 1.500 millions pour l'ensemble des mines françaises ; mais le chiffre réel est certainement bien supérieur, la plus grande partie des immobilisations ayant graduellement disparu des bilans par suite d'amortissements. Les compagnies ont donc prélevé sur leurs bénéfices de quoi pourvoir à tous leurs besoins de capitaux, et elles n'ont que rarement procédé à l'émission d'obligations ; mais, quand elles l'ont fait, elles ont trouvé facilement les fonds dont elles avaient besoin.

L'industrie textile comprend surtout des entreprises dirigées par les particuliers, et très peu de sociétés anonymes ; c'est, en réalité, une industrie de famille. Dans l'enquête à laquelle elle a donné lieu et qui a été faite par une commission de la Chambre des députés pendant la législature 1901-1906, personne ne s'est plaint du défaut de capital ni de la difficulté d'en trouver ; M. Seydoux a, au contraire, insisté sur la facilité de s'en procurer en France à meilleur marché qu'à l'étranger. Il a montré, au moyen des statistiques douanières, que, lorsqu'une industrie emploie beaucoup de capitaux et distribue peu de salaires, elle est dans de bonnes conditions pour exporter ; c'est une preuve que l'industriel français se contente pour son capital d'une faible rémunération. D'autres rapports confirment ces conclusions. C'est ainsi que, lorsque survint la crise de 1907, l'industrie textile put la supporter grâce à ses réserves et à la haute banque qui soutint de son crédit les maisons momentanément embarrassées.

Quant aux entreprises d'électricité, les établissements de crédit français, loin de s'en désintéresser, ont créé, patronné ou développé les plus intéressantes d'entre elles, pour la traction ou le transport de la force ; le montant des actions de cette nature placées par eux s'élève à 393 millions.

M. Yves Guyot cite également une longue liste d'entreprises industrielles françaises de toute nature dont les titres ont été émis grâce à l'appui des grandes sociétés de crédit et du Syndicat des banques de province.

Enfin, le crédit personnel accordé aux industriels en vue d'achat de machines, de construction d'ateliers nouveaux, crédit dont la durée ordinaire est de plusieurs années, joue un rôle de premier ordre dans les établissements de crédit, aussi bien à Paris qu'en province ; non seulement ceux-ci en accordent à la grande industrie, mais ils en ouvrent à la moyenne et à la petite industrie ; les crédits s'étagent depuis 5.000 francs jusqu'à plusieurs millions. Seulement, quand les crédits atteignent un certain chiffre, les établissements de crédit en France ne se font pas concurrence comme les banques de Berlin, de sorte qu'ils ne sont pas exposés à ouvrir, chacun de leur côté, des crédits à une même entreprise.

M. Yves Guyot conclut à la fausseté des assertions de certains publicistes et de certains hommes politiques qui dénoncent les capitalistes comme des ennemis de la France et répètent, à tous les échos, qu'il n'y a plus d'argent en France pour les affaires françaises.

M. le PRÉSIDENT déclare clos le scrutin pour le renouvellement partiel du conseil et prie deux collègues MM. Lanusse et Petit de vouloir bien procéder aux opérations du dépouillement.

M. Alfred NEYMARCK s'associe aux conclusions de M. Yves Guyot. Il est inexact de dire que les capitaux manquent en France ; les banques et les sociétés de crédit iraient contre leurs propres intérêts si elles négligeaient les affaires françaises qui présentent toute sécurité. Mais les affaires françaises sont souvent victimes d'attaques et de menaces dirigées contre elles. On peut citer l'exemple des actions et obligations de chemins de fer, titres offrant toute sécurité, et qui ont pourtant subi, depuis le mois de décembre 1909, une baisse de 930 millions, et, si l'on se reporte aux plus hauts cours cotés en 1900 et 1901, une baisse de 1.850 millions. Evidemment ces chiffres ne sont que des indications, parce qu'on ne peut faire état d'un bénéfice ou d'une perte que lorsqu'ils sont définitivement réalisés. Mais il faut convenir que les capitalistes ne peuvent être très encouragés à coopérer à la création de grandes industries, quand on constate que des sociétés ayant passé un contrat avec l'État voient leurs capitaux diminuer et leurs revenus menacés, par suite du fait du prince qui modifie les conventions intervenues.

A l'heure actuelle, les menaces fiscales et les menaces dirigées contre le capitalisme effrayent les capitaux français. Les charges fiscales sont si lourdes que les capitalistes les plus prudents se laissent tenter par l'attrait de valeurs qui rapportent $4\frac{1}{2}\%$ ou 5% , alors que le revenu des obligations françaises n'est que de $3\text{ à }3\frac{1}{4}\%$. En outre, bien des petits rentiers ont été effrayés par la campagne menée depuis quelques années contre le crédit et les finances de la France. M. Alfred Neymarck

conclut en disant que si l'on veut éviter l'excès des placements en titres étrangers, il ne faut pas décourager les entreprises françaises nouvelles qui pourraient se créer, en attaquant les anciennes.

Il ne faut pas abuser des placements en fonds ou titres étrangers, et il ne faut pas prétendre non plus qu'ils ont tous causé dans leur ensemble des déboires à nos capitalistes. M. Alfred Neymarck fait un historique rapide des diverses périodes qu'ont traversées, de 1850 à 1910, les émissions d'emprunts et de titres étrangers et il montre l'importance des ressources supplémentaires que, tout particulièrement depuis 1890, ces placements ont procurées au pays, et qui lui ont permis d'être créateur partout et d'avoir en abondance des disponibilités de monnaie d'or qu'on trouverait difficilement ailleurs.

M. BERNARD regrette de voir les valeurs de chemins de fer français se déprécier, alors que, journellement, des emprunts étrangers sont couverts avec une facilité déconcertante; il craint que la situation de nos industries françaises ne soit sur le point de se modifier défavorablement, et que dans l'avenir elles ne viennent à manquer de capitaux.

M. BARRIOL croit qu'il faut attribuer la différence apparente entre le taux de capitalisation des obligations françaises et celui des valeurs étrangères à une cause purement mathématique. Si, dans le calcul du revenu des obligations de chemins de fer français du type 500 francs 3 %, qui sont cotées 430 francs environ, on tient compte de la prime d'amortissement qui sera réalisée dans un délai maximum égal à la durée des concessions, on trouve que le taux réel d'intérêt de placement est voisin de 4 %, c'est-à-dire à peu près égal à celui que donnent les obligations étrangères du type 4 % qui sont cotées au pair. C'est un point de vue que l'on néglige trop souvent quand on établit des comparaisons entre les deux catégories de titres.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Yves Guyot dont la communication a donné lieu à d'intéressantes observations et donne lecture des résultats du scrutin, dont le dépouillement vient d'être effectué par MM. Petit et Lanusse.

Nombre de votants : 91 ; majorité absolue : 46.

Ont obtenu :

Pour la *présidence* en 1911 : M. Charles LAURENT, 90 voix ;

Pour la *vice-présidence* pour trois ans : M. Michel HUBER, 90 voix ;

Comme *membres du conseil* pour trois ans : MM. DELAMOTTE, 90 voix ; Jules BERNARD, 90 voix.

En conséquence, nos collègues sont proclamés élus et la composition du bureau et du conseil pour 1911 se trouve ainsi fixée :

Président : M. Charles LAURENT.

Vice-présidents : MM. DESROYS DU ROURE, CADOUX et HUBER.

Secrétaire général : M. BARRIOL.

Trésorier archiviste : M. MATRAT.

Secrétaire des séances : M. ROULLEAU.

Membres du conseil : les anciens présidents, membres de droit ; M. Ed. FLECHEY, secrétaire général honoraire, et MM. BELLOM, ROULLEAU, MALZAC, Paul MEURIOT, DELAMOTTE, et Jules BERNARD, membres élus.

L'heure avancée ne permettant pas à M. Bunle de développer sa communication sur les *relations entre les variations des indices économiques et le mouvement des mariages*, cette lecture est remise à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL

Le Président.
L. VASSILLIÈRE